EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC N° 2026/49

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 011-211103015-20260910-DEL202649-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 3 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Romain TORRECILLA, Raymonde PASTRE-JEANNET, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Pierre CHEVALIER, Pascale PÉANY, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.
PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Lorie PEYROT, Laurence MORATO-CARBOU à Romain TORRECILLA, Sébastien CAZEAUX à Yves FABRE, Evelyne GABORIT à Christine PÉANY.
ABSENTS : Thierry SIRE.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : Solidarité en faveur de la commune de Pomas.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Le lundi 24 août 2026, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Puichéric tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Puichéric contribue à soutenir la commune de Pomas dans la mesure de ses capacités, à hauteur d'un euro / habitant, soit en établissant un don d'un montant de 1 213 € à l'Association des Maires de l'Aude (Maison des Collectivités, 85 avenue Claude Bernard, CS 60050, 11890 CARCASSONNE CEDEX).

Après avoir entendu ce rapport,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le soutien financier de 1 213 € en faveur de la commune de Pomas et selon les modalités exposées,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 011-211103015-20260910-DEL202649-DE

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 14 septembre 2026.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

MAIRIE DE PUICHERIC (Aude)

Christine PÉANY.

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification,* ***sa réception par le représentant de l'Etat*** *et sa publication.*
- *Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*